

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 21 janvier 2019.

1. Bilan des déchetteries Communautaires 2017
2. Fusion des écoles élémentaire et maternelle
3. Maîtrise d'ouvrage projet toiture de l'église
4. Demande de subvention DETR : Toiture de l'église
5. Demande de subvention AMITER : Toiture de l'église
6. Attribution de la mise à disposition de terrains communaux
7. Convention de transfert dans le domaine public des VRD et des emprises communes du lotissement au 10 rue de Saint-Avoid
8. Divers

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 JANVIER 2019**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Serge MULLER - M. Gérard SENSER - Mme Denise WEBER - M. Jean-Pierre MATZ - Mme Sarah DE GOBBI - M. Pascal PENNERAD

Etaient excusées :

M. Fernand BIEGEL- M. Jean-Pierre MONTALBANO - Melle Angèle WEINACKER- M. Michel GERARD- Melle Anne-Louise PICQ

Procurations :

M. Fernand BIEGEL donne procuration à Mme Joëlle TALAGA
M. Jean-Pierre MONTALBANO donne procuration à Mr Jean-Pierre MATZ
Melle Angèle WEINACKER donne procuration à Mr André CLAMME
M. Michel GERARD donne procuration à M. Claude DERU
Melle Anne-Louise PICQ donne procuration à M. Serge MULLER

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Bilan des déchetteries Communautaires 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 des déchetteries intercommunautaires

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

2. Fusion des écoles élémentaire et maternelle

Faisant suite à l'entrevue du 23 novembre 2018 avec Monsieur l'Inspecteur de Saint-Avold Est et au départ à la retraite de Madame Catherine METZ, directrice de l'école maternelle en fin d'année scolaire 2018/2019, Monsieur l'Inspecteur souhaite mettre en place une seule direction sur Altviller, et non plus deux directions comme actuellement (Mme METZ pour la maternelle et Mme KLEIN pour le CP)

La nouvelle directrice (ou directeur) aura en charge les 3 classes (2 classes de maternelle et 1 classe de CP)

Le Conseil Municipal est amené à donner son avis pour cette fusion :

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette fusion

Voix pour : 15

3. Maitrise d'ouvrage projet toiture de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait appel à **Bureau d'Etudes Albert** (B.E.A), pour une prestation d'assistance technique au Maître d'Ouvrage définie comme suit :

Maitrise d'œuvre comprenant :

- Réalisation du dossier de subvention
- Elaboration des dossiers de consultation (CCTP, CCAP, ACTE D'ENGAGEMENT, DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF, BORDEREAUX DES PRIX, REGLEMENT DE CONSULTATION)
- Analyse des offres
- Elaboration du rapport de présentation
- Préparation de l'ordre de service de démarrage aux différentes entreprises
- Surveillance, coordination des travaux confiés aux entreprises
- Vérification des factures en fonction de l'avancement des travaux
- Elaboration du certificat de paiement
- Assistance à la réception des travaux.

Et ce, pour la réfection de la toiture de l'église

La prestation est chiffrée à 8 % du montant des travaux hors taxe de l'estimatif (81 977,75 €):
soit 6 558,22 €

Montant pouvant être à la hausse ou à la baisse en fonction du marché à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition de **Bureau d'Etudes Albert** pour la maîtrise d'œuvre à hauteur de 8 % du montant hors taxe du marché
- de lancer la consultation des entreprises par avis d'appel public à la concurrence par marché à procédure adaptée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à comparaître à signature tout document relatif à ce projet et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voix pour : 15

4. Demande de subvention DETR : Toiture de l'église

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17/12/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que suite à la réunion avec la Fabrique de l'Eglise d'Altviller le 11 décembre 2018, il y a nécessité d'entreprendre les travaux de réfection de la toiture (toiture refaite en 1956)
- la Fabrique de l'Eglise est dans l'impossibilité de financer les travaux n'ayant pas les finances nécessaires
- qu'une étude concernant la réfection de la toiture de l'église a été réalisée
- que le montant total de l'estimatif s'élève à 88 535,97 € HT soit 106 243,16 € TTC
- que la réfection de la toiture fait partie des dossiers éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre des édifices culturels

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- De prendre en charge les travaux de réfection de la toiture
- d'inscrire ces travaux au budget 2019
- de financer ces travaux par une demande de subvention AMITER à hauteur de 40 %,
- par autofinancement pour le solde ainsi que la prise en charge de la TVA
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2019, à hauteur de 40 %
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

Voix pour : 15

5. Demande de subvention AMITER : Toiture de l'église

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17/12/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que suite à la réunion avec la Fabrique de l'Eglise d'Altviller le 11 décembre 2018, il y a nécessité d'entreprendre les travaux de réfection de la toiture (toiture refaite en 1956)
- la Fabrique de l'Eglise est dans l'impossibilité de financer les travaux n'ayant pas les finances nécessaires
- qu'une étude concernant la réfection de la toiture de l'église a été réalisée
- que le montant total de l'estimatif s'élève à 88 535,97 € HT soit 106 243,16 € TTC

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux au budget 2019
- de financer ces travaux par une demande de subvention DETR, à hauteur de 40 %
- par autofinancement pour le solde ainsi que la prise en charge de la TVA
- de solliciter la subvention AMITER auprès du Conseil Départemental de la Moselle à hauteur de 40 % pour son 3^{ème} projet
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

Voix pour : 15

6. Attribution de la mise à disposition de terrains communaux

Suite au départ en retraite de Mr Lavannier, la commune compte 4 candidats pour la reprise des terrains exploités.

- Mr Patrice Lambinet du GAEC de Grostenquin
- Mr Christophe Thil du Gaec du Vieux Saule
- Mlle Bertille GUERBER du Domaine de Romazières
- Mr Jérôme Van Assche

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De ne pas retenir le Gaec de Grostenquin
- D'autoriser Monsieur le Maire de réunir les 3 candidats restants afin de trouver un accord sur le partage.

Si après cette réunion aucun accord n'est trouvé, le Conseil Municipal se prononcera en affectant les terrains selon son choix.

Voix pour : 15

7. Convention de transfert dans le domaine public des VRD et des emprises communes du lotissement au 10 rue de Saint-Avoid

Cette convention concerne le permis d'aménager au 10 rue de Saint-Avoid.

Suite à différentes réunions avec l'aménageur Mr Rucho, concernant l'entrée et la sortie du lotissement et une réunion en date du 18 janvier 2019 avec l'UTR de Saint-Avoid :

Un dossier devra être déposé par le lotisseur auprès de l'UTR de Saint-Avoid afin d'étudier l'impact sur la circulation vers la RD22 et sur l'îlot se trouvant devant l'entrée qui a été déplacée.

Si des modifications s'avèrent nécessaires, elles seront à la charge de l'aménageur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à comparaître à signature la convention relative à ce projet.

Voix pour : 15

8. Divers

- Résultat budgétaire 2018
- Chasse communale : reprise du bail

ALTVILLER, le 22 janvier 2019

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



Numéro	Objet de la délibération	Page
1	Fusion des écoles élémentaire et maternelle	2
2	Maitrise d'ouvrage projet toiture de l'église	2
3	Demande de subvention DETR : Toiture de l'église	3
4	Demande de subvention AMITER : Toiture de l'église	3-4
5	Attribution de la mise à disposition de terrains communaux	4
6	Convention de transfert dans le domaine public des VRD et des emprises communes du lotissement au 10 rue de Saint-Avoid	4-5